

Ressources sur la violence
familiale et les maltraitements
du comté de Wicklow

**Conseils pour vous aider, vous et
votre famille, à rester en sécurité**



Remerciements

De nombreux groupes et organismes ont collaboré à l'élaboration de ce dossier de ressources sur les violences familiales afin de vous aider si vous subissez des violences familiales. Il est basé sur les commentaires des femmes extraordinaires qui ont contacté les services, parlé de leurs expériences et identifié les informations qui les auraient aidées.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les services de lutte contre la violence familiale et les praticiens qui ont conçu et rédigé la brochure. Sans eux, ce dossier de ressources n'aurait pas pu voir le jour.

- Hayley Murphy de l'ANU Wicklow Domestic Violence Supports et du Bray Women's Refuge
- Sgt. Pdraig O Mara et Sgt. Fiona O'Neill de l'An Garda Síochána (Police)
- Niamh Harney, praticienne de TUSLA Domestic Violence Support dans l'ouest du comté de Wicklow

- Nadine O'Brien et Alex O'Halloran des Saoirse Domestic Violence Services

Nous tenons également à remercier :

- les services dont le travail initial sur le dossier de ressources sur les violences familiales du comté de Roscommon a servi de modèle pour ce document ;
- COPE Galway, qui nous a donné la permission d'utiliser une partie du contenu de leur livre « Moving On », conçu par leur groupe SURF ; et
- Wicklow CYPSC qui a financé cette publication.

Les informations contenues dans ce dossier sont données à titre indicatif. Nous avons fait de notre mieux pour nous assurer de son exactitude, mais vous ne devez pas vous y fier pour prendre des décisions importantes concernant votre avenir.

Veillez vous adresser aux services ou organismes compétents qui peuvent vous aider à prendre les bonnes décisions pour vous et vos enfants.



Table des matières

Remerciements	03	11. Demander une protection juridique et passer devant le tribunal	23
1. Obtenir de l'aide	06	12. Le rôle des Gardaí	24
2. Qu'est-ce que la violence familiale ?	07	13. Le rôle de Tusla, l'agence pour l'enfance et la famille	25
3. Reconnaître les violences	09	14. Services d'aide aux victimes de violences familiales à Wicklow	27
4. Le cycle de la violence et ses effets	11	15. Refuges pour femmes et lignes d'assistance téléphonique 24 heures sur 24	30
5. Planification de la sécurité - rester dans la relation	11	16. Autres soutiens	31
6. Planification de la sécurité - après la fin de la relation	15	17. Postes de police et numéros de téléphone de la Garda	33
7. Sécurité du téléphone et de l'internet	16		
8. Vivre avec la violence familiale dans la région rurale de Wicklow	18		
9. Maltraitance à la suite d'une séparation	20		
10. Les protections juridiques disponibles	22		

1. Obtenir de l'aide

Si vous êtes victime de violences familiales, il est important d'obtenir l'aide et le soutien adéquats. Votre première priorité doit être votre sécurité et celle de votre famille. Nous savons à quel point il est difficile d'appeler pour demander de l'aide. Nous savons à quel point vous pouvez avoir peur. Mais nous savons aussi que cet appel sera votre premier pas vers la liberté, et la fin de la violence.

Tout le monde ne comprend pas la violence familiale et le fonctionnement d'une relation violente. Certaines personnes peuvent ne pas tenir compte de vos préoccupations ou minimiser vos expériences. Faites confiance à votre instinct et si vous avez l'impression que les gens ne vous écoutent pas ou ne prennent pas vos problèmes au sérieux, cherchez du soutien ailleurs.

« Ce n'est pas juste de devoir recommencer et reconstruire sa vie après le tort que quelqu'un d'autre vous a causé. La frustration, la douleur et parfois la difficulté de se réconcilier avec le temps perdu sont autant d'épreuves à surmonter. Mais vous avez survécu et vous avez déjà fait preuve de courage, de force et de volonté de changer le cours de votre vie. Ces qualités vous permettront de tenir bon ».



Dessin d'un enfant d'un membre de Surf

2. Qu'est-ce que la violence familiale ?

La violence familiale englobe toute une série de comportements, mais elle commence par des menaces et des intimidations visant à vous contrôler et à vous faire ressentir un sentiment d'impuissance et de peur. Les menaces et les intimidations peuvent inclure :

- Casser des objets
- Détruire des biens
- Mettre un poing dans le mur
- Manipuler des armes à feu, des couteaux ou d'autres armes
- Utiliser un langage corporel intimidant (regards furieux, voix élevée)
- Poser des questions hostiles
- Menacer de mettre fin à ses jours
- Menacer de prendre les enfants ou de leur faire du mal

L'intimidation peut également consister à vous harceler sur votre lieu de travail, à vous téléphoner de manière persistante ou à vous envoyer des messages textuels ou électroniques.

Différents types de violence

Violence verbale : Cela inclut les cris, les jurons, les insultes, les dénigrements, les sarcasmes, les moqueries sur vos croyances, vos opinions ou votre culture. Elle vise à détruire votre sentiment d'identité.

Violence physique : Cela inclut les coups, les gifles, l'étranglement, l'arrachage de cheveux, les coups de poing, etc. L'utilisation d'armes, notamment d'armes à feu, de couteaux ou d'autres objets, est également possible.

Violence psychologique : Comportement qui sape délibérément votre estime de soi et votre confiance, en vous faisant croire que vous êtes stupide ou « une mauvaise mère », en vous disant que vous perdez la tête ou la raison. Il s'agit notamment de menaces de vous faire du mal, de faire du mal aux enfants, de faire du mal à d'autres personnes ou de se faire du mal à soi-même. Critiquer les vêtements, les cheveux, le corps, la façon de faire le ménage ou de cuisiner. Faire preuve d'un comportement tellement irrégulier et imprévisible que vous avez l'impression de « marcher sur des œufs ». Essayer de vous manipuler et vous contrôler en vous faisant culpabiliser.

Violence sociale : Inclut le fait de vous isoler de vos réseaux sociaux et de vos soutiens, soit en vous empêchant d'avoir des contacts avec votre famille ou vos amis, soit en vous agressant verbalement ou physiquement en public ou devant d'autres personnes. Il peut s'agir de rejeter continuellement les amis et la famille, de sorte que vous vous déconnectez peu à peu de votre réseau de soutien.

Violence financière : Contrôler tous les revenus et l'argent qui entrent dans la maison. Cette situation s'installe lentement, mais elle progresse jusqu'à ce que vous soyez tributaire dans tous les domaines et que vous deviez demander de l'argent et justifier vos besoins. Les allocations sociales peuvent lui être versées et une demande de prise en charge des enfants peut être faite, vous laissant sans aucun soutien financier pour répondre à vos besoins et à ceux de votre famille.

Violence numérique : Il s'agit notamment de la violence en ligne et des violences technologiques, de l'humiliation et de la traque en ligne, et du partage d'images explicites (connu sous le nom de « revenge porn »).

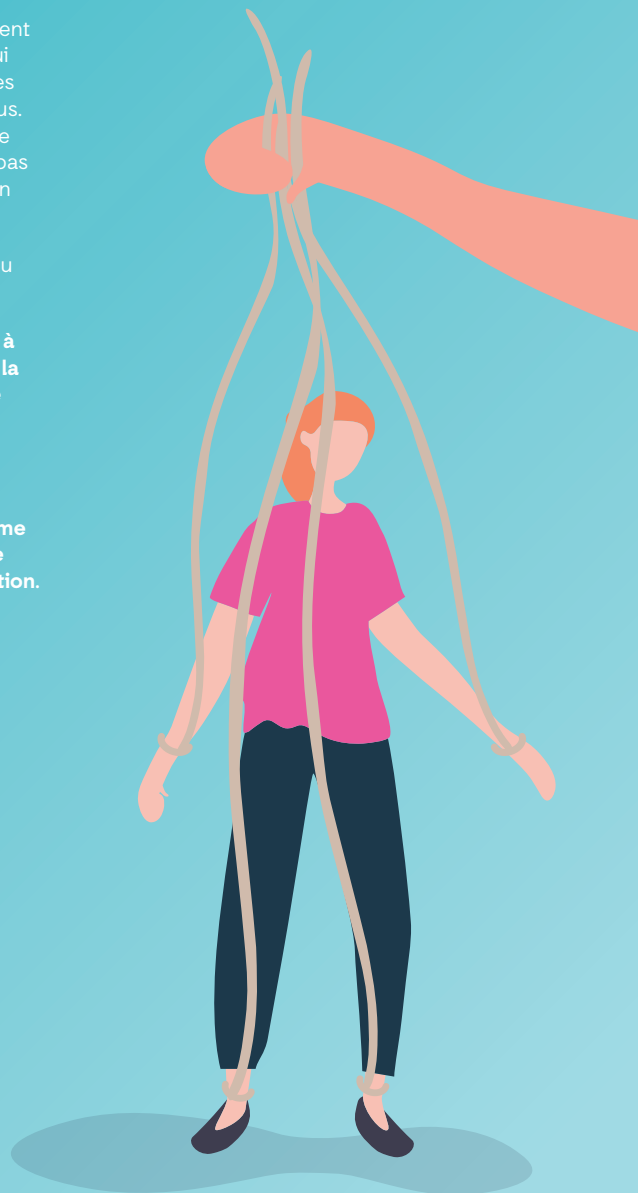
Violence par procuration : Il s'agit de vous harceler en utilisant d'autres personnes pour vous traquer ou vous accuser de délits que vous n'avez pas commis. Le fait de vous inciter à adopter un comportement agressif, voire antisocial, en incitant d'autres personnes à vous menacer ou à menacer vos proches.

Qu'est-ce que le contrôle coercitif ?

Le contrôle coercitif est un comportement de contrôle et de menace persistant qui comprend certains ou tous les exemples de violence familiale énumérés ci-dessus. Cette forme de violence est subtile. Il se peut que vous ne vous rendiez même pas compte que vous êtes dans une relation abusive.

En 2019, le contrôle coercitif est devenu un délit en Irlande.

Le contrôle coercitif peut être difficile à détecter d'un point de vue extérieur à la relation. Il peut également être difficile à repérer dans la relation elle-même. Ce comportement commence souvent lentement s'aggrave au fil du temps. Chaque étape de la violence devenant une nouvelle normalité, une faible estime de soi peut vous empêcher de prendre conscience de la réalité de votre situation.



3. Reconnaître les violences

Signes avant-coureurs d'une relation malsaine

Il peut être difficile de faire la différence entre une relation saine, une relation malsaine et une relation abusive. Aucune relation n'est identique à une autre, de sorte que ce qui est malsain dans une relation peut être abusif dans une autre. Malgré la présence de nombreux signes, voici les signes les plus courants d'une relation abusive :

Intensité : Un comportement exagéré qui donne l'impression d'en faire trop, trop tôt. Mentir pour dissimuler l'insécurité. Comportement obsessionnel.

Jalousie : Comportement irrationnel et colérique lorsque vous parlez à quelqu'un, ce qui est perçu comme une menace. Vous accuser de façon persistante de flirt ou de comportement inapproprié.

Colère : Réaction excessive à de petits problèmes. Perdre le contrôle. Des accès de violence. Vous faire peur.

Contrôle : Vous dire quoi porter, qui fréquenter, quand parler ou quoi penser.

Isolement : Insister sur le fait que vous ne devez passer du temps qu'avec vous, seul(e). Refuser d'interagir avec ses amis et sa famille. Inventer des raisons pour lesquelles vous ne devriez pas voir vos amis et votre famille.

« Sabotage » : Vous faire manquer l'école, le travail ou quelque chose d'important en déclenchant une bagarre, en prétendant être malade, en rompant avec vous ou en cachant votre téléphone ou vos clés.

Critique : Vous traiter de tous les noms. Lavage de cerveau pour vous donner l'impression que vous ne valez rien.

Culpabilisation : Vous faire culpabiliser. Vous donner l'impression que tout est de votre faute.

Alcool et drogues : Devenir trop émotif après sous l'influence de l'alcool. Menace de se faire du mal, violence ou colère. Ne pas se souvenir de ce qui s'est passé en état d'ébriété. Utiliser l'excuse « j'étais ivre » pour justifier un mauvais comportement.

Mythe ou réalité ?

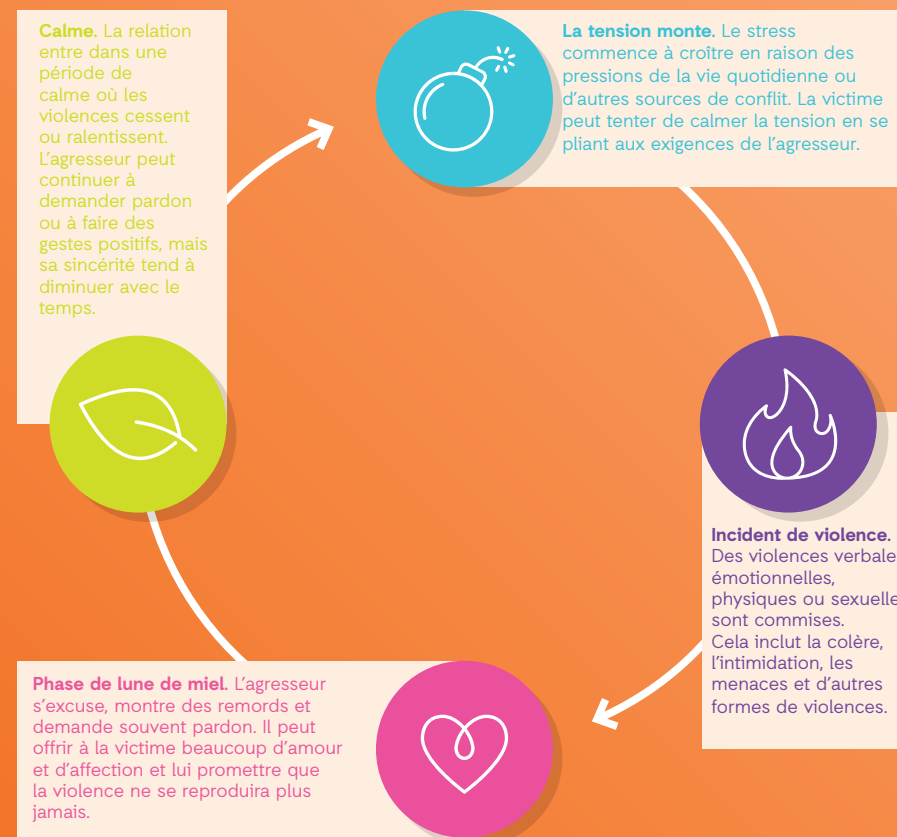
Mythe	Fait
L'alcool et les drogues sont à l'origine des violences familiales.	L'alcool et les drogues ne sont pas à l'origine des violences familiales. La violence familiale est un choix. De nombreux agresseurs s'assurent d'avoir de l'alcool ou des drogues à portée de main pour justifier leurs actes. Ils prétendent également que leurs actes sont dus au fait qu'ils n'ont pas pu consommer d'alcool ou de drogues.
La violence familiale n'existe que dans les familles à faibles revenus.	La violence familiale se produit dans tous les types de familles, riches ou pauvres, dans toutes les régions du pays, dans toutes les cultures, religions et tranches d'âge.
La violence familiale est un problème de contrôle de la colère.	La violence familiale n'a rien à voir avec la colère. La colère est le moyen utilisé par les personnes violentes pour obtenir ce qu'elles veulent. Nous savons que chaque agresseur contrôle totalement ce qu'il fait parce qu'il peut s'arrêter lorsque quelqu'un est à la porte ou qu'il ne porte des ecchymoses qu'à des endroits invisibles. Il n'agresse pas toutes les personnes qui les mettent en colère.
Les personnes violentes ont une faible estime de soi.	Les agresseurs pensent qu'ils ont le droit d'exercer un pouvoir et un contrôle sur leur partenaire. Ils font semblant d'avoir une faible estime de soi pour faire croire aux autres que la violence n'est pas de leur faute.
Je ne suis pas blessée physiquement, ce n'est donc pas vraiment de la violence.	La violence familiale n'est pas seulement physique. La violence psychologique, la violence émotionnelle, la violence financière et le contrôle coercitif ont des effets significatifs sur la vie, la santé mentale et le bien-être émotionnel d'une personne.
Certaines personnes sont dans une situation pire que la mienne.	Chaque situation est différente et vous ne pouvez donc pas comparer votre expérience à celle des autres. Peu importe la situation dans laquelle vous vous trouvez. Si vous êtes victime de violences familiales, quelle que soit la forme qu'elles prennent, vous avez le droit d'obtenir de l'aide et des conseils, que vous soyez ou non dans une relation.
Nous sommes séparés, il ne s'agit donc pas de violence familiale.	Les violences familiales sont souvent commises par un ancien partenaire. Parfois, la violence familiale ne devient évidente que lorsque vous quittez la relation ou que vous essayez de la quitter. C'est le moment où l'agresseur sent qu'il perd le contrôle et il veut vous punir.

4. Le cycle de la violence et ses effets

La violence familiale peut sembler imprévue ou se résumer à une simple dispute entre deux personnes qui vivent ensemble. Cependant, la violence familiale suit un schéma, quel que soit le moment où elle se produit ou la personne impliquée. Le modèle, ou cycle, se répète. À chaque fois, le niveau de violence peut augmenter. À chaque étape du cycle, l'agresseur est maître de lui-même et s'efforce de vous contrôler et de vous isoler davantage.

Si vous pouvez le faire en toute sécurité, tenez un journal décrivant les violences subies afin de vous aider à identifier le cycle de la violence. Il vous sera également utile si vous décidez d'aller au tribunal pour obtenir une ordonnance ou de signaler la violence à la police.

En comprenant le cycle de la violence et le mode de pensée de l'agresseur, vous comprendrez que vous n'êtes pas responsable de la violence et que c'est l'agresseur qui l'est.



Effets de la violence familiale

Femmes

- Crises de panique
- Syndrome de stress post-traumatique
- Anxiété
- Idées suicidaires/ tentatives de suicide
- Épuisement
- Faible estime de soi/doute de soi
- Isolement social
- Perte d'emploi/ sans-abrisme/pauvreté
- Questions de santé reproductive par exemple, grossesse non désirée, fausse couche, problèmes de contraception
- Abus de substances
- Préjudice physique
- Effet sur le lien mère-enfant

Hommes

- Crises de panique
- Syndrome de stress post-traumatique
- Anxiété
- Idées suicidaires/ tentatives de suicide
- Épuisement
- Faible estime de soi/doute de soi
- Isolement social
- Perte d'emploi/ sans-abrisme/pauvreté
- Abus de substances
- Préjudice physique
- Effet sur le lien père-enfant

Enfants

- Pipi au lit/ cauchemars/ flashbacks
- Maladies liées au stress (affections cutanées, etc.)
- Difficultés alimentaires
- Problèmes d'attachement
- Refus de l'école
- Faible estime de soi
- Anxiété
- Isolement entre pairs
- Automutilation
- Suicide
- Problèmes de colère

Famille/relations

- Ressentiment
- Sans-abrisme
- Isolation
- Cycle intergénérationnel
- Questions de santé mentale
- Bouc émissaire
- L'agresseur peut nuire à la relation avec la victime et les enfants
- L'agresseur peut nuire à la relation professionnelle et communautaire
- Impuissance
- Peur

5. Planification de la sécurité - rester dans la relation

Dans une situation de violence, la sécurité est la priorité numéro un. Vous ne pouvez pas contrôler la violence, mais vous pouvez prendre des mesures pour vous protéger et protéger votre famille. Votre plan de sécurité est propre à votre situation. Ne conservez un plan de sécurité écrit que si vous pouvez le faire en toute sécurité. Nous pouvons vous aider à élaborer un plan de sécurité adapté à votre situation particulière.

Il peut être difficile de quitter une relation violente et cette solution n'est peut-être pas la meilleure pour vous à un moment donné. Si vous décidez de rester dans la relation, vous pouvez prendre certaines précautions. Par exemple :

- Gardez un téléphone dans une pièce qui se ferme de l'intérieur et mémorisez tous les numéros d'urgence.
- Portez toujours un téléphone portable sur vous.
- Décidez et planifiez l'endroit où vous irez si vous quittez votre domicile (même si vous ne pensez pas devoir le faire).
- Inventez un mot de code pour faire savoir aux enfants, aux amis, à la famille ou à un voisin que vous rencontrez des problèmes et que vous avez besoin d'aide.
- Si vous pouvez le faire en toute sécurité, gardez un sac à main ou un sac de nuit avec les numéros de téléphone et les objets importants dans un endroit où vous pouvez les attraper si vous devez partir rapidement.
- Si vous avez une voiture, veillez à la garer de manière à pouvoir la quitter rapidement en cas de besoin (par exemple, en la garant face à l'extérieur).
- Installez l'application Bright Sky Ireland sur votre téléphone.

SI VOUS ÊTES EN DANGER OU VICTIME D'UNE AGRESSION, appelez la Gardaí (police) au 999/112.

Si c'est possible, sortez.

Si vous ne pouvez pas sortir, n'allez pas dans des pièces comme la cuisine ou le garage où se trouvent de nombreuses armes potentielles.

Évitez les petites pièces qui pourraient vous enfermer et celles qui n'ont pas de fenêtre.



L'application Bright Sky

L'application Bright Sky est une application gratuite qui met les victimes de violences familiales et de maltraitances en contact avec des services de conseil et de soutien dans tout le pays. Elle ressemble à une application météo fonctionnelle pour un maximum de confidentialité et de sécurité. Soyez prudent lorsque vous partagez des informations sur l'application. L'application a été développée par la Fondation Vodafone Ireland, en collaboration avec Women's Aid et An Garda Síochána.



6. Planification de la sécurité - après la fin de la relation

Nous savons que le fait de quitter une relation abusive n'est pas toujours synonyme de fin de la violence. De nombreuses personnes sont victimes de violences de la part de leur ancien partenaire (on parle alors de violences post-séparation).

Voici quelques précautions à prendre pour assurer votre sécurité une fois que vous aurez quitté la relation.

- Restez en contact avec votre service local de lutte contre les violences familiales. Il vous aidera à planifier votre sécurité en fonction de l'évolution de votre situation.
- Si possible, changez de numéro de téléphone.
- Filtrez les appels avec un répondeur et ne répondez pas aux appels de numéros que vous ne connaissez pas.
- Sauvegardez tous les messages qui sont menaçants ou qui enfreignent une ordonnance pour violence familiale (les ordonnances pour violence familiale sont expliquées à la page 22).
- Ouvrez des comptes (bancaires, ménage, etc.) à votre seul nom.
- Changez votre routine : prenez un autre chemin pour vous rendre au travail et ne vous rendez pas trop souvent à la même banque ou dans le même magasin.
- Si vous devez rencontrer votre ancien partenaire pour un droit de visite (une visite des enfants), essayez de le faire dans un lieu public. Nous aborderons ces questions avec vous lors d'une session de planification de la sécurité.
- Préparez vos enfants pour qu'ils sachent quoi faire si quelqu'un vient à la maison ou à l'école pour vous chercher (ou les chercher). Informez leurs enseignants que vous êtes la seule personne autorisée à venir chercher vos enfants à l'école.
- Installez l'application Bright Sky Ireland sur votre téléphone.

7. Sécurité du téléphone et de l'internet

Si vous avez l'impression que vos activités sur Internet et au téléphone sont surveillées, c'est probablement le cas. Voici quelques moyens d'utiliser votre ordinateur ou votre téléphone en toute sécurité.

- Ne changez pas brusquement votre utilisation de l'ordinateur.
- Continuez à utiliser l'ordinateur ou le téléphone surveillé pour des tâches inoffensives, comme pour consulter la météo.
- Utilisez un ordinateur sécurisé pour rechercher un plan de sortie ou demander de l'aide.
- Vous pouvez trouver un ordinateur sécurisé à la bibliothèque, dans un cybercafé ou chez un ami de confiance.
- Les comptes de messagerie électronique, de messagerie texte et de messagerie instantanée peuvent être facilement surveillés. Utilisez donc des comptes différents dont l'agresseur n'a pas connaissance. Faire face à la violence, aux maltraitances et au harcèlement peut s'avérer très difficile et dangereux.
- Contactez votre service local de lutte contre les violences familiales. Nous vous aiderons à élaborer un plan de sécurité et vous informerons des autres possibilités qui s'offrent à vous.

Tout le monde peut le faire

Les ordinateurs et les téléphones stockent beaucoup d'informations concernant leur utilisation. Aucune compétence particulière n'est nécessaire pour les surveiller. Tout le monde peut le faire, en utilisant des outils comme les logiciels espions, les enregistreurs de frappe et les techniques de piratage de base.

Il ne suffit pas de supprimer les informations

Il n'est pas possible de supprimer toutes les « traces » de vos activités en ligne. Même si vous supprimez tout votre historique de navigation, des outils permettent de savoir ce que vous avez regardé.

Utiliser un service d'aide téléphonique

Envoyer des e-mails, des textos ou des messages instantanés n'est pas un moyen sûr de parler à quelqu'un de la situation dangereuse dans laquelle vous vous trouvez. Si vous les utilisez, veillez à utiliser un ordinateur sûr et un compte dont la personne qui vous maltraite n'a pas connaissance. Dans la mesure du possible, appelez plutôt un service d'aide téléphonique.

Changements soudains

Si vous faites l'objet d'une surveillance, il peut être dangereux de changer brusquement votre comportement sur l'ordinateur. Par exemple, la suppression soudaine de votre historique de navigation peut éveiller les soupçons si vous ne le faites pas régulièrement. Continuez plutôt à utiliser l'ordinateur ou le téléphone surveillé pour des activités inoffensives, comme consulter la météo. Utilisez un ordinateur sécurisé pour rechercher un plan de sortie, un emploi ou un logement, ou pour demander de l'aide.

Un ordinateur sécurisé ?

Il peut être plus sûr d'utiliser un ordinateur dans une bibliothèque publique, chez un ami de confiance ou dans un cybercafé. (www.safeireland.ie/get-help/safety-information/information-on-internet-and-computer-safety/, 2021)



Quelques mots expliqués...

Violences

Insulter, blesser, léser, violer ou agresser une autre personne. Le comportement violent peut inclure, sans s'y limiter, la violence physique, la violence psychologique, la violence financière et la violence verbale.

Prédation

l'utilisation délibérée de tactiques visant à obtenir le consentement et à éviter les révélations

Coparentalité

Processus dans lequel deux parents travaillent ensemble pour élever un enfant même s'ils sont divorcés ou séparés et qu'ils ne vivent plus ensemble

Intimidation

Effrayer ou menacer quelqu'un, généralement pour l'amener à faire quelque chose qu'il ne veut pas faire

8. Vivre avec la violence familiale dans la région rurale de Wicklow



Plus d'un habitant sur quatre (27 %) du comté de Wicklow vit dans une zone rurale.

Un esprit communautaire marqué caractérise la vie rurale, mais il peut tout aussi bien contribuer à dissimuler les violences familiales qu'à les faciliter. Ce phénomène ne se produit pas sciemment ou volontairement, mais en vertu de la nature même des communautés rurales.

Il est presque impossible de demander de l'aide dans une communauté rurale sans que les autres le sachent, d'appeler la Gardaí sans que les autres le sachent, de partager ses craintes en toute confiance sans craindre que cela ne revienne aux oreilles de l'agresseur.

Sans le savoir, une communauté peut favoriser la violence, permettant à l'agresseur d'agir presque en toute liberté. Il est également prouvé que les personnes violentes « recrutent » délibérément la communauté à leur cause, ce qui devient un moyen de contrôler et d'isoler encore plus la victime. Cela peut avoir une incidence directe sur la réponse apportée aux victimes.

Défis supplémentaires dans les zones rurales

La vie en milieu rural peut présenter des problèmes supplémentaires pour les victimes de violences familiales, ainsi que pour les prestataires de soins de santé exerçant en milieu rural. Pour les personnes violentes, il est plus facile d'isoler et de contrôler leurs victimes. Pour les victimes, l'expérience de la violence peut être aggravée par les réalités de la vie rurale, notamment :

Accès réduit aux services

- Accès limité au réseau mobile et à l'Internet haut débit (pauvreté numérique)
- Transports publics limités ou inexistants
- Accès limité aux soins de santé de routine
- Temps de réponse plus longs pour les Gardaí et les équipes d'urgence médicale

Plus de dangers

- Armes et outils dangereux plus couramment disponibles
- Mauvais état des routes, en particulier par mauvais temps

Plus de stress

- Le travail saisonnier peut laisser la victime « piégée » avec l'agresseur pendant de longues périodes.
- Conditions économiques de la vie agricole, telles qu'un revenu unique. Si l'exploitation agricole est la seule source de revenus, il se peut que vous ne puissiez pas obtenir une ordonnance d'interdiction d'approcher pour éloigner l'agresseur de l'exploitation. L'accès à la maison familiale peut être interdit, mais pas à l'exploitation agricole.

Attachements et problèmes émotionnels

- Conditions émotionnelles de la vie à la ferme. Les liens avec les animaux et la terre sont généralement très forts.
- Les membres les plus âgés de la communauté sont moins susceptibles de se déplacer ou d'accéder à des services en dehors de leur région.
- Stigmatisation et honte. L'anonymat est moins grand dans une communauté rurale et vous pouvez avoir l'impression de ne pas pouvoir discuter ou signaler les incidents.

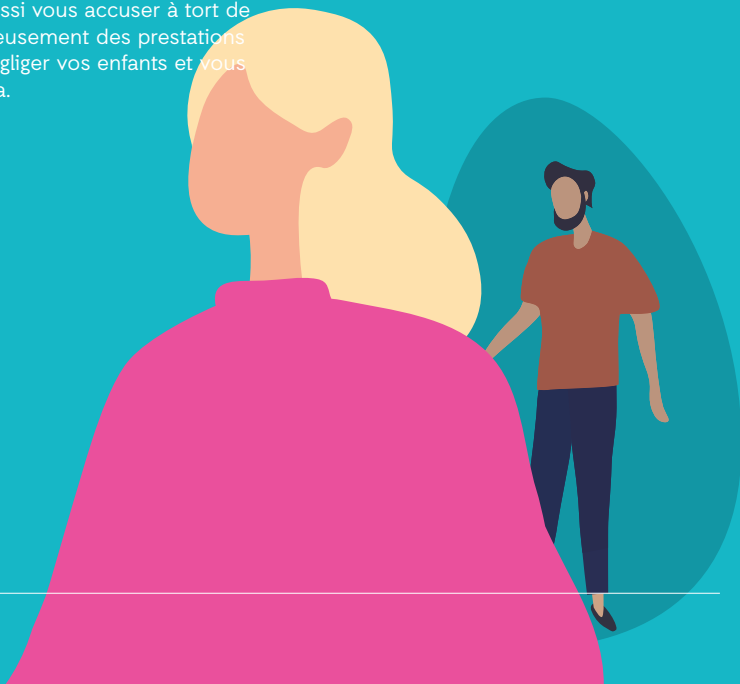
9. Maltraitance à la suite d'une séparation

Même après la séparation des couples, de nombreuses personnes violentes poursuivent leur comportement abusif en ayant recours à des campagnes de harcèlement. Pour une personne extérieure, le comportement de harcèlement peut parfois ressembler à un acte d'amour. Par exemple, certaines personnes violentes laissent des notes sur le pare-brise de la voiture, rendent des services, déposent des fleurs et d'autres cadeaux et passent des appels téléphoniques.

D'autres tactiques consistent à engager des procédures judiciaires interminables visant à réduire vos ressources financières et émotionnelles, ou à utiliser les visites des enfants comme des occasions de vous harceler davantage.

Un agresseur peut chercher à vous faire du chantage émotionnel en demandant ou en menaçant de demander la garde des enfants. Il peut aussi vous accuser à tort de percevoir frauduleusement des prestations sociales ou de négliger vos enfants et vous dénoncer au Tusla.

« Que vous viviez encore avec l'agresseur ou non, vous pouvez demander une ordonnance contre les violences familiales. Voir la section 10 pour les options juridiques à votre dispositions ».



Harcèlement : L'agresseur envoie plusieurs e-mails, messages, courriers, menaces ou messages affectueux par texto, via les médias sociaux, des tiers ou les enfants, etc.

Traque : L'agresseur se présente à l'improviste au domicile de l'autre partie, à la maison familiale, aux réunions de famille, au lieu de travail, à la salle de sport ou à l'école des enfants, etc. Le cyberharcèlement via les médias sociaux ou les moyens numériques. Il pourrait faire appel à des tiers pour la traque.



Violence financière : L'agresseur refuse ou bloque intentionnellement l'accès à l'argent, retire le soutien financier aux enfants (éducation, activités sociales, vacances). Il laisse le fardeau des dettes impayées (prêts, cartes de crédit, paiements hypothécaires, etc.)

Tribunal des affaires familiales : L'agresseur utilise le tribunal des affaires familiales pour semer la zizanie avec de fausses allégations. Il joue souvent le rôle de la victime. Il utilise la décision de justice comme une arme. Il fait plusieurs fausses allégations à la police et aux services sociaux.



Campagne de diffamation : L'agresseur fait délibérément de fausses allégations dans l'intention malveillante de discréditer la réputation ou le caractère de l'autre partie.

Violence fondée sur l'honneur : La victime subit des pressions psychologiques, un rejet, une humiliation de la part de sa famille, de certains amis, de la communauté et/ou de groupes religieux pour avoir quitté l'agresseur.



Aliénation parentale/contre-parentalité : L'agresseur manipule les enfants contre l'autre parent. Il peut perturber les modalités de contact. Il sème souvent la discorde entre les frères et sœurs. Il contre intentionnellement les actions ou les décisions de l'autre parent concernant les enfants. Il condamne ou critique souvent les mesures disciplinaires ou la routine de l'autre parent.

10. Les protections juridiques disponibles

Si vous êtes victime de violences familiales, vous pouvez demander au tribunal de rendre une ordonnance pour violence familiale. Tous les services de lutte contre les violences familiales disposent d'assistants juridiques spécialisés qui vous aideront et vous soutiendront à chaque étape de la demande d'ordonnance.

Cette section explique les types d'ordonnances que vous pouvez demander. En principe, il en existe deux types :

- Ordonnances temporaires qui vous confèrent une protection immédiate. Il s'agit notamment des ordonnances de protection, des ordonnances provisoires d'interdiction et des ordonnances d'interdiction d'urgence.
- Ordonnances à long terme. Il s'agit notamment des ordonnances d'interdiction et des ordonnances de sécurité. Les ordonnances d'interdiction peuvent durer jusqu'à trois ans si elles sont prononcées par la District Court et indéfiniment si elles sont prononcées par la Circuit Court. Les ordonnances de sécurité peuvent durer jusqu'à cinq ans.

Ordonnance de protection

Cette ordonnance permet à un partenaire violent de rester dans la maison, mais il ne peut pas utiliser la violence ou vous menacer. Si l'agresseur ne vit pas avec vous, l'ordonnance de protection peut lui interdire de surveiller votre domicile ou de s'en approcher. Une ordonnance de protection peut également l'empêcher de vous suivre ou de communiquer (y compris par téléphone, e-mail et médias sociaux) avec vous ou une personne à charge.

Ordonnance provisoire d'interdiction

Il s'agit d'une mesure similaire à une ordonnance d'interdiction. Cela signifie que l'agresseur ne peut pas entrer chez vous. Cette ordonnance peut également lui interdire de surveiller votre domicile ou de s'y trouver, de vous suivre ou de communiquer (y compris par téléphone, e-mails ou médias sociaux) avec vous ou une personne à charge. Pour demander une ordonnance provisoire d'interdiction, vous devez posséder des droits de propriété égaux ou supérieurs.

Ordonnance d'interdiction d'urgence

Si vous ne disposez pas de droits de propriété égaux ou supérieurs, vous pouvez demander une ordonnance d'interdiction d'urgence en cas de risque ou de préjudice immédiat. Il s'agit d'une ordonnance temporaire similaire à une ordonnance provisoire d'interdiction qui signifie que l'agresseur ne peut pas entrer dans le foyer pendant 8 jours.

Ordonnance de sécurité

Une ordonnance de sécurité signifie que l'agresseur peut rester dans la maison mais ne peut pas faire usage de violence ou de menaces à votre rencontre ou à l'encontre d'une personne à charge. Si l'agresseur ne vit pas avec vous, l'ordonnance de protection peut lui interdire de surveiller votre domicile ou de s'en approcher. Une ordonnance de sécurité peut également interdire à l'agresseur de vous suivre ou de communiquer (notamment par téléphone, e-mail ou médias sociaux) avec vous ou une personne à charge. Une ordonnance de sécurité rendue par le Circuit Court (tribunal de circuit) n'est pas limitée dans le temps.

Ordonnance d'interdiction

Si le tribunal rend une ordonnance d'interdiction, l'agresseur doit quitter le domicile familial jusqu'à l'expiration de l'ordonnance. Cette période peut aller jusqu'à trois ans.

11. Demander une protection juridique et passer devant le tribunal

Dois-je dire à l'agresseur que je demande une ordonnance ?

Il n'est pas nécessaire de lui dire si vous demandez une ordonnance de protection, une ordonnance provisoire d'interdiction ou une ordonnance d'interdiction d'urgence, et il n'est pas nécessaire qu'il compare devant le tribunal pour qu'une ordonnance soit accordée. Vous vous présentez au tribunal et remplissez la demande. Vous écrivez ensuite les raisons pour lesquelles vous avez besoin de l'ordonnance. Sur la base des informations fournies, le juge décidera d'accorder ou non l'ordonnance temporaire.

Si le tribunal accorde l'une de ces ordonnances, le juge demande généralement à la Gardaí d'avertir l'agresseur. Le tribunal envoie également l'ordonnance à l'agresseur, accompagnée d'une convocation au tribunal pour une audience en vue d'une ordonnance d'interdiction ou d'une ordonnance de sécurité.

L'agresseur aura-t-il un casier judiciaire si je demande une ordonnance ?

Non. Une ordonnance pour violence familiale est une ordonnance civile (et non pénale). Elle n'est pas considérée comme un casier judiciaire, sauf en cas de violation de l'ordonnance.

Ai-je besoin d'un avocat ?

Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour obtenir une ordonnance temporaire. Toutefois, nous vous conseillons de faire appel à un avocat ou à un conseiller juridique lorsque vous vous rendez au tribunal pour une audience relative à une ordonnance de sécurité ou d'interdiction. Vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle en fonction de vos revenus.

Dois-je contacter la Gardaí ?

Une fois que vous avez reçu votre ordonnance temporaire (ordonnance de protection, ordonnance d'interdiction

provisoire ou ordonnance d'interdiction d'urgence), nous vous recommandons de vous rendre immédiatement au poste de police de votre localité et de leur en remettre une copie. Même si le tribunal envoie une copie de l'ordonnance à la Gardaí, le traitement de la demande peut prendre quelques jours.

Que dois-je faire en cas si l'ordonnance n'est pas respectée ?

Si l'agresseur ne respecte pas les conditions de l'ordonnance (par exemple, s'il rentre chez vous alors que l'accès lui est interdit), on parle de violation de l'ordonnance. Dans ce cas, contactez immédiatement la Gardaí. L'ordonnance énonce clairement les conditions à respecter. En cas de doute, contactez tout de même la Gardaí, faites une déclaration et laissez-la décider si l'ordonnance a été enfreinte. Nous sommes à votre disposition pour vous soutenir tout au long de ce processus.

Que se passe-t-il lors de l'audition complète ?

L'audience d'une demande d'ordonnance de sécurité ou d'interdiction est tenue à huis clos et seuls vous, le défendeur (l'agresseur), le juge et le greffier y assistent. Le juge peut entendre le témoignage d'un tiers, tel qu'un agent de police, un enfant, un parent ou un ami. Toutefois, cela n'est possible que si ces personnes ont été témoins d'événements pertinents pour votre affaire. Votre avocat vous guidera tout au long de cette procédure.

Que se passe-t-il si l'agresseur ne se présente pas au tribunal ?

S'il n'assiste pas à l'intégralité de l'audience, le juge peut entendre votre témoignage. S'il est satisfait, le juge rendra une ordonnance même si l'agresseur n'est pas présent au tribunal. L'agresseur doit être informé dès que possible, de préférence par la Gardaí, ou le tribunal lui écrira pour l'informer de l'ordonnance. L'ordonnance ne prend effet que lorsque l'agresseur en est informé. Parfois, le juge peut renvoyer l'affaire à une date ultérieure.

12. Le rôle des Gardaí

« L'An Garda Síochána, le service de police irlandais, prend les violences familiales et sexuelles très au sérieux et est là pour aider ».

La violence familiale peut prendre diverses formes. Elle peut être physique, sexuelle, émotionnelle, psychologique ou financière. Elle peut se produire au sein d'une famille ou impliquer un partenaire actuel ou un ancien partenaire, indépendamment du sexe ou de l'orientation sexuelle.

Si vous êtes victime de violences familiales, vous pouvez éprouver un sentiment d'isolement et de solitude. Vous ne savez pas à qui faire confiance ou à qui vous confier. Il peut être intimidant de contacter la Gardaí, mais si vous êtes en danger, nous vous demandons d'**appeler le 999**.

Lorsque vous appelez le 999, un Garda en uniforme arrive sur les lieux à bord d'une voiture de patrouille identifiée. Il s'assurera que vous n'êtes pas en danger immédiat. Lorsqu'il est sûr que vous êtes en sécurité, vous aurez le temps de discuter avec le Garda de la raison exacte de votre appel.

Si vous n'êtes pas en danger immédiat et que vous avez besoin de conseils et d'aide, vous pouvez vous rendre au poste de police local. Un Garda en uniforme vous accueillera et vous pourrez demander à lui parler en privé. Il s'assiera avec vous et vous posera un certain nombre de

questions. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses à ces questions. Nous avons simplement besoin d'obtenir le plus d'informations possible pour nous assurer que vous êtes en sécurité et que vous le restez.

En cas de violation d'une ordonnance pour violence familiale, nous arrêterons la personne concernée. En l'absence d'une telle ordonnance, mais si nous soupçonnons qu'une infraction a été commise, nous avons le pouvoir d'arrêter la personne. Nous enquêterons sur toutes les infractions et prendrons votre déposition. Nous pouvons saisir tout objet que nous considérons comme un élément de preuve pour l'enquête.

Le Garda à qui vous parlerez vous donnera des détails sur les services d'aide appropriés et vous suivra après l'appel initial. (www.garda.ie/en/crime/domestic-abuse/domestic-abuse.html, 2021)

En tant que praticiens de la violence familiale, nous vous encourageons toujours à obtenir les noms des Gardaí qui viennent à votre domicile. Cela vous sera utile ultérieurement si vous devez les contacter pour quelque raison que ce soit. Si vous signalez un délit ou une violation d'une ordonnance pour violence familiale, nous sommes là pour vous aider et vous soutenir tout au long de la procédure.



13. Le rôle de Tusla, l'agence pour l'enfance et la famille

Nous savons que de nombreuses personnes ayant des enfants n'osent pas demander de l'aide si elles se trouvent dans une relation de violence, car elles craignent que Tusla ne leur retire leurs enfants. Nous espérons que les informations ci-dessous vous aideront à comprendre le rôle de Tusla dans les cas de violence familiale.

En général, la Gardaí fait appel à Tusla après avoir été appelée pour un incident dans lequel un ou plusieurs enfants sont présents.

Lorsque nous recevons un signalement, notre première préoccupation est la sécurité immédiate de l'enfant.

L'un de nos assistants sociaux travaillera avec la famille pour élaborer le meilleur plan pour assurer la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent. Par exemple, le plan peut consister à dresser une liste de membres de la famille élargie ou d'amis que vous ou les enfants (s'ils sont en âge de le faire) pouvez appeler pour parler de vos

inquiétudes. Il peut également prévoir des dispositions pour rejoindre un lieu sûr en cas d'incident.

L'assistant social s'entretiendra également avec l'agresseur pour l'aider à identifier ce qui déclenche le comportement violent et ce qu'il peut faire pour cesser de se comporter de la sorte.

Les assistants sociaux aident également les familles à accéder aux services nécessaires, notamment les services de conseil, les services d'aide aux victimes de violences familiales et les services juridiques.

Des spécialistes de la violence familiale travaillent actuellement au sein de Tusla dans le comté de Wicklow pour vous apporter aide et soutien.

TUSLA An Ghníomhaireacht um Leanaí agus an Teaghlach
Child and Family Agency



Quelques mots expliqués...

Harcèlement psychologique

type de violence psychologique où quelqu'un utilise des mensonges ou des astuces pour faire douter l'autre personne de sa mémoire et de sa santé mentale. L'harcèlement psychologique peut prendre diverses formes : une personne abusive insiste sur le fait que la violence n'a jamais eu lieu, elle invente des incidents étranges pour embrouiller la victime.

Isolation

surveiller ou bloquer vos appels téléphoniques, vos e-mails et vos comptes de médias sociaux ; vous dire où vous pouvez et ne pouvez pas aller ; vous empêcher de voir des amis et des parents ; vous enfermer dans la maison.

Harcèlement

vous suivre, vous surveiller, ne pas respecter votre vie privée (par exemple, ouvrir votre courrier, fouiller dans votre ordinateur portable, votre tablette ou votre téléphone portable), vérifier à plusieurs reprises qui vous a téléphoné, vous mettre dans l'embarras en public, vous accompagner partout où vous allez.

Menaces

faire des gestes de colère ; utiliser la taille physique pour intimider ; vous crier dessus ; détruire vos biens ; casser des objets ; frapper les murs ; brandir un couteau ou une arme à feu ; menacer de vous tuer ou de vous faire du mal ainsi qu'aux enfants ; menacer de tuer ou de faire du mal aux animaux domestiques ; menacer de se suicider.

Traque

un modèle de comportement répété et non désiré qui vous fait ressentir de la détresse ou de la peur. Il peut être commis par des hommes ou des femmes. Il peut se produire avec ou sans crainte de violence. Les tactiques les plus courantes consistent à laisser des messages fréquents, à attendre dans des endroits où vous êtes susceptible de vous trouver et à offrir des cadeaux non désirés.

14. Services d'aide aux victimes de violences familiales à Wicklow

Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter l'un des services ci-dessous.

ANU Wicklow Domestic Violence Supports

Appelez ou envoyez un SMS au 086 059 7560 entre 9 h et 17 h du lundi au vendredi.

www.anuwicklow.ie
outreach@braywomensrefuge.com

L'ANU Wicklow Domestic Violence Supports (service soutien de l'ANU Wicklow contre la violence familiale) offre un service de proximité pour aider les femmes victimes de violences familiales à accéder au soutien dont elles ont besoin pour rester en sécurité dans leur propre maison. Notre équipe de sensibilisation couvre la majeure partie du comté de Wicklow, de Bray à Arklow, de Wicklow à Carnew et toutes les régions intermédiaires.

Nous offrons :

- Un soutien émotionnel aux femmes qui ont subi ou subissent des violences physiques, émotionnelles, sexuelles ou financières ;
- Des programmes de sensibilisation à la violence familiale ;
- Une planification de la sécurité ;
- Une équipe de soutien pour vous aider à demander des ordonnances judiciaires, à obtenir une aide juridique, à vous préparer pour le tribunal et à vous accompagner au tribunal ;
- Un soutien lors de vos contacts avec la police, les avocats, les assistants sociaux et le personnel juridique ;
- Un soutien après l'obtention de l'ordonnance du tribunal.

Bray Womens Refuge

Ligne d'assistance téléphonique
24 heures sur 24 : 01 286 6163

Hébergement de crise à court terme pour les femmes.

Notre refuge est ouvert 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Service de jour proposant des séances de soutien individuel sur rendez-vous.



Saoirse Domestic Violence Services

Ligne d'assistance téléphonique
24 heures sur 24 : 01-463 0000

WhatsApp : 087 104 9863 entre 9 h et 17 h

Message instantané : @saoirse_dvs

helpline@sdvs.ie / outreach@sdvs.ie

Le Saoirse Domestic Violence Services (Services de lutte contre la violence familiale Saoirse) offre un service complet aux femmes et aux enfants victimes de violences psychologiques, physiques, sexuelles ou financières.

Services :

- Ligne d'assistance téléphonique 24 heures sur 24 offrant un soutien et une écoute sans jugement : 01 463 0000
- Hébergement de crise à court terme

pour les femmes et les enfants

- Nos refuges sont ouverts 24 heures sur 24, 365 jours par an.
- Service de jour offrant des séances de soutien individuel sur rendez-vous
- Salle de jeux thérapeutiques sur le site avec des puéricultrices qualifiées pour aider les enfants accueillis
- Service de proximité offrant un soutien, une aide pratique et un accompagnement au tribunal pour les femmes qui ne peuvent ou ne veulent pas venir au refuge. Notre service de proximité couvre Dublin 10 et 12, le sud-ouest de Dublin et l'ouest de Wicklow.
- Discussions et ateliers d'information sur la violence familiale pour les groupes et les écoles
- Programmes de formation personnalisés sur la violence familiale pour les organisations statutaires et non statutaires



TUSLA Domestic Violence Support Practitioner

Bâtiment 2, Vista Primary Care Centre,
Ballymore Rd, Naas, Co Kildare

353 (0) 45 839 300 / 086 027 3556

niamhm.harney@tusla.ie

Le Tusla Domestic Violence Support Practitioner (praticien de l'aide aux victimes de violences familiales) de Tusla couvre l'ouest de Wicklow, Kildare et le sud-ouest de Dublin. L'équipe d'aide aux victimes de violences familiales travaille en étroite collaboration avec le service social de Tusla et les organisations bénévoles et communautaires pour répondre directement aux cas de violence familiale.

Les femmes peuvent bénéficier d'un soutien, qu'il y ait ou non intervention d'un assistant social.

Nous acceptons les demandes des assistants sociaux de Tusla, de la Prevention Partnership Family Support, des organisations communautaires et des femmes elles-mêmes.

Le praticien de l'aide aux victimes de la violence familiale offre :

- Soutien individuel à la femme au moment où elle se trouve dans la relation
- Informations sur les décisions de justice et les services d'assistance judiciaire
- Liaison avec les refuges et autres services de lutte contre la violence familiale
- Travail de plaidoyer
- Planification de la sécurité
- Soutien lors des conférences sur la protection de l'enfance et d'autres réunions du Tusla
- Soutien tout au long du processus Meitheal
- Accès à une série de mesures de soutien dans le cadre de la prévention, du partenariat et de l'aide aux familles
- Orientation vers d'autres services
- Informations sur les aides communautaires
- Soutien aux professionnels travaillant avec des femmes ayant subi des violences familiales
- Animation du groupe de soutien aux victimes de violences familiales « Strength in Numbers »

15. Refuges pour femmes et lignes d'assistance téléphonique 24 heures sur 24

Comté	Refuge	Téléphone
Clare	Clare Haven Service	065 682 2435
Cork	Good Shepherd Cork	021 427 4240
Cork	Cuanlee Refuge	021 427 7 698
Dublin	Saoirse Domestic Violence Services	01 463 0000
Dublin	Sonas Domestic Violence Charity	01 866 2015
Dublin	Aoibhneas Domestic Abuse Support for Women and Children	01 867 0701
Galway	COPE Galway Domestic Abuse Service	091 565 985
Kerry	Adapt Kerry Women's Refuge and Support Service	066 712 9100
Kildare	Teach Tearmainn	045 527 584
Kilkenny	AMBER, Kilkenny Women's Refuge	1850 424 244
Limerick	ADAPT Domestic Abuse Services	1800 200 504
Louth	Women's Aid Dundalk	042 933 3244
Louth	Drogheda Women's Refuge	041 984 4550
Mayo	Mayo Women's Support Service	094 902 5409
Meath	Meath Women's Refuge	046 902 2393
Tipperary	Cuan Saor Women's Refuge	1800 576 757
Waterford	Oasis House Refuge	1890 264 364
Westmeath	Esker House Refuge	090 647 4122
Wexford	Wexford Women's Refuge	1800 220 444
Wicklow	Bray Women's Refuge	01 286 6163

16. Autres soutiens

Pavee Point Traveller and Roma Centre

01 878 0255

www.paveepoint.ie

bridgie.collins@pavee.ie / laura.pohjolainen@pavee.ie

Dans le cadre de ce projet, un travailleur spécialisé dans la sensibilisation des femmes du voyage (TWAW) collabore avec les prestataires de services locaux, les organisations et la communauté des gens du voyage. Le TWAW n'est pas un travailleur de proximité spécialisé dans les violences familiales ou sexuelles, mais il peut aider les femmes du voyage en les écoutant, en les croyant et en les orientant vers des services spécialisés.

Dublin Rape Crisis Centre

1800 77 8888

www.drcc.ie

info@rcc.ie

Le Dublin Rape Crisis Centre (centre d'aide aux victimes de viol) est une organisation nationale qui offre un large éventail de services à toute personne victime d'un viol, d'une agression sexuelle, d'un harcèlement sexuel ou de violence sexuelle dans l'enfance.

Notre service s'adresse principalement aux adultes, mais un service limité de conseil en cas de crise est disponible pour les jeunes de 16 à 18 ans avec l'accord de leurs parents.

Ces services incluent :

- le service national d'assistance téléphonique, disponible 24 heures sur 24
- le support par webchat

- des conseils individuels
- un accompagnement au tribunal
- des services de sensibilisation
- une formation spécialisée
- des programmes pour la jeunesse et sensibilisation
- sensibilisation et campagne
- travail politique et de plaidoyer

Notre objectif est d'offrir aide et soutien à toute personne ayant subi une violence sexuelle, quelle qu'elle soit. Cette violence peut avoir été subie récemment, il y a quelques années ou dans l'enfance.

Nous recevons des appels de personnes de tous âges, croyances, groupes ethniques et orientations. Nos conseillers s'entretiendront également avec des amis, des parents et des personnes concernées et répondront aux questions d'ordre général.

Ici, au Dublin Rape Crisis Centre nous reconnaissons qu'il faut du courage pour téléphoner ou appeler le centre pour la première fois et nous vous assurons que si vous nous contactez, nous vous traiterons avec dignité et respect.

Sexual Assault Treatment Unit (SATU)

01 817 1736 ou 01 817 1700 en dehors des heures de bureau

rotunda.ie/satu

www2.hse.ie/services/sexual-assault-treatment-units/sexual-assault-treatment-units.html

satu@rotunda.ie

La SATU (Unité de traitement des agressions sexuelles) offre un service holistique facilement accessible aux femmes et aux hommes qui ont été victimes d'un crime sexuel. Une unité SATU est un endroit sûr où se rendre si vous avez été victime d'un viol ou d'une agression sexuelle.

À l'unité SATU de Rotunda, vous rencontrerez un médecin et une infirmière de soutien. Leur rôle est de vous fournir rapidement des soins médicaux et de soutien et de recueillir des preuves médico-légales.

Les types de soins proposés à l'unité SATU sont les suivants :

- Examen clinique avec participation d'un Garda
- Examen clinique avec possibilité de faire un rapport à la Gardai à une date ultérieure
- Dépistage en matière de santé sexuelle
- Administration de médicaments, par exemple vaccins et contraception d'urgence
- Lien vers le soutien psychologique du Dublin Rape Crisis Centre et du CARI

Le réseau SATU, présent dans toute l'Irlande, s'occupe de tous les genres et identités de genre à partir de 14 ans. Les traitements sont dispensés sans jugement et en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux du RCC et du CARI.

Men's Aid

01 554 3811

www.mensaid.ie

hello@mensaid.ie

Men's Aid Ireland (Aide aux hommes d'Irlande), anciennement connu sous le nom d'Amen, est le seul service national dédié à l'aide aux hommes et à leurs familles victimes de violences familiales en Irlande. Notre équipe de soutien professionnelle et qualifiée bénéficie d'années d'expérience dans l'aide aux hommes et aux familles victimes de

violences familiales.

Men's Aid propose les services suivants :

- Ligne d'assistance confidentielle nationale : 01 554 3811
- Clinique juridique : informations sur les ordonnances de sécurité, les ordonnances de protection et les ordonnances d'interdiction.
- Soutien pratique individuel : explication des formalités judiciaires, planification de la sécurité, plans de soins.
- Conseils par téléphone et en face à face
- Formation certifiée : tous les domaines de la violence familiale, y compris le contrôle coercitif.

17. Postes de police et numéros de téléphone de la Garda

Poste	Numéro de téléphone
District de Wicklow	(0404) 67107
Greystones	(01) 666 5800
Roundwood	(01) 281 8142
Newtownmountkennedy Garda Station	(01) 281 9222
Bray Garda Station	(01) 666 5300
Ashford Garda Station	(0404) 49220
Rathdrum Garda Station	(0404) 46206
Arklow Garda Station	(0402) 32304
Blessington Garda Station	(045) 865 202
Aughrim Garda Station	(0402) 36142
Tinahely Garda Station	(0402) 38102
Carnew Garda Station	(053) 942 6102
Shillelagh Garda Station	(053) 942 9102
Dunlavin Garda Station	(045) 401 211
Baltinglass Garda Station	(059) 648 2610

REMARQUE : certains des postes de police énumérés ci-dessus peuvent ne fonctionner qu'à temps partiel.



**Nous espérons que vous
avez trouvé cette
ressource utile !**



